

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON D'ALBENS**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**

Séance du 21 janvier 2010

Nombre de membres titulaires en exercice : 24

Titulaires et suppléants présents : 20

Date de convocation : 15 janvier 2010

votants : 20

L'an deux mille dix, le 21 janvier à vingt heures, le conseil de la communauté de communes, régulièrement convoqué par son président, monsieur Bernard Marin, s'est réuni au lieu habituel de ses séances au centre administratif d'Albens.

Etaient présents :

M. Bernard Marin, président, Mrs. Claude Giroud, Edmond Rosset, Maurice Paget, Jean François Braissand, vice-présidents, Mmes et Mrs André Berthet, Isabelle Bourdis, M. Jean-Pierre Ginet, Michel Ducros, Henri Garnier, Robert Ginet, Yves Grange, André Ortolland, André Picon, Joëlle Pillet, Bernadette Cathelin, Patrick Pivot-Taffut, délégués titulaires, Mmes et Mrs Christophe Marlière, Pierre Goury, Denis Mathieu, délégués suppléants avec voix délibératives,

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Aucune observation n'étant faite monsieur le président déclare le compte rendu de la séance du 21 décembre 2009 approuvé.

AJOUT A L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le président propose l'ajout des points suivants à l'ordre du jour :

- Subvention exceptionnelle pour Haïti

AVENANT AU CONTRAT D'AFFERMAGE VEOLIA

Suite à la démolition de la station d'épuration de la Biolle, un contact a été pris avec VEOLIA pour revoir leurs tarifs à la baisse et fixer de nouvelles conditions de rémunération pour la fin du contrat qui interviendra en octobre 2010. A compter de la mi-mai 2009 (date de mise en service du réseau entre La Biolle et Grésy sur Aix,) :

- La part fixe passe de 13 665 HT €/an à 5 969 € HT/an
- La part proportionnelle passe de 0.7882 €/m³ à 0.344 €/m³

Il vous est proposé un avenant n°4 au traité d'affermage du réseau de La Biolle mettant en place ces nouvelles conditions financières.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, déclare :

- accepter avenant n°4 au traité d'affermage du réseau de La Biolle mettant en place ces nouvelles conditions financières.
- autoriser monsieur le président à signer cet avenant.

AVENANT N°2 SAFEGE POUR LA MAITRISE D'OEUVRE DE LA STEP D'ALBENS

Un marché a été passé avec la société SAFEGE Environnement pour une mission de maîtrise d'œuvre dans l'opération d'augmentation des capacités de stockage des boues de la station d'épuration d'Albens par délibération en date du 18 juin 2008, pour 4 950 €. Un premier avenant a été conclu par délibération en date du 29 janvier 2009 pour faire une étude diagnostic du collecteur d'eaux usées et un diagnostic du fonctionnement de la station d'épuration, pour un montant de 7 400 €. La réalisation des travaux étant programmé pour 2010, il vous est proposé d'accepter aujourd'hui un avenant n°2 à ce contrat pour préparer le DCE et suivre les travaux.

Le montant des travaux prévisionnel étant de 282 875 € et la maîtrise d'œuvre étant de 9.9% des travaux, cet avenant est de 28 004.63 €.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, déclare :

- Refuser cet avenant en l'état,
- Demander qu'une nouvelle consultation soit lancée sur la base des travaux restant à effectuer.

LANCEMENT D'UNE CONSULTATION POUR LE MARCHÉ DE VIDANGE DES FOSSES

Le marché de la prestation de vidange des fosses d'assainissement non collectif avec la SCAVI étant arrivé au terme à la fin de l'année 2009, ainsi que l'accord cadre de ces trois dernières années, il vous est proposé de lancer une nouvelle consultation pour le marché de vidange pour 2010. Compte tenu du nombre de vidanges déjà effectuées ces quatre dernières années, le nombre prévisionnel de vidange pour 2010 s'établit à une cinquantaine au lieu de 150 à 200 en moyenne les autres années. Le service étant apprécié des usagers et facilitant le travail des agents contrôleurs du SPANC, il est proposé de lancer une consultation simplifiée pour le renouveler sur la base d'une cinquantaine de vidanges pour 2010. Le coût pour 2009 étant de 19 000 €, son montant devrait se situer entre 5 et 8000 € en prévisionnel.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, déclare :

- Souhaiter qu'une consultation soit organisée également sur la base d'un contrat sur 3 ans pour 150 installations avec une clause de renonciation pour pouvoir comparer les tarifs.

AUTORISATION DE VERSER DES SUBVENTIONS AVANT LE VOTE DU BUDGET

Le budget général de la communauté de communes est généralement voté à la fin du mois de mars après la notification des bases d'impositions et des dotations.

Les associations qui perçoivent une aide importante de la communauté ont des difficultés pour attendre le 1^{er} versement, début avril, d'un acompte sur la subvention qui leur est votée au budget.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- d'autoriser monsieur le président, à verser avant le vote du budget primitif, des acomptes de subvention aux associations qui en bénéficient habituellement chaque année, dans la limite de 30 % du montant qui leur a été versé au cours de l'année précédente.

MODIFICATION AU TABLEAU DES EMPLOIS

Monsieur le président présente les modifications à apporter au tableau des emplois dans le service d'accueil de la petite enfance qui continue de se développer en raison d'une demande en continue augmentation.

Le multi accueil Choubidou fonctionne depuis le 4 janvier 2010. Le recrutement sur le poste de la deuxième Auxiliaire de puériculture n'ayant pas abouti, il vous est proposé de recruter une contractuelle pour occuper ce poste en attendant de pouvoir recruter un titulaire sur ce poste. C'est Mlle Céline Valentin qui remplit ces fonctions depuis le 4 janvier et il vous est proposé de confirmer son contrat pour janvier et d'accepter qu'un contrat puisse lui être proposé pour une durée de 2 mois.

Mme Saint Marcel occupe le poste d'infirmière au multi accueil Choubidou depuis le 4 janvier. Sa situation personnelle un peu complexe (elle était en retraite depuis 2004 et travaillait moins d'un mi temps chez nous depuis 5 ans et demi, elle a repris une activité à temps presque complet en 2010) et l'absence de réponse satisfaisante du centre de gestion sur son statut ne permet pas de fournir au trésorier son arrêté ou son contrat pour lui verser son salaire de janvier. Pour ne pas la pénaliser, il vous est proposé d'accepter de la recruter en tant d'infirmière contractuelle pour le mois de janvier, le temps de régulariser sa situation.

Le début du fonctionnement de Choubidou a mis en exergue de fortes difficultés pour faire face aux absences imprévues des agents. La titularisation, à plein temps de quatre agents qui étaient à mi-temps, a permis de limiter les nouveaux recrutements mais a aussi fait perdre à la CCCA ces capacités de remplacement. Compte tenu des contraintes réglementaires quant aux présences d'agents selon le nombre d'enfants, il est devenu très difficile, voire impossible à certains moments de trouver des remplaçantes « au pied levé » en cas d'absence non prévisible d'un agent (enfants malades, etc...). Pour faire face à cette situation et assurer un service continu, il vous est proposé la création de deux postes d'aide-éducatrice à 17,5h dont les heures seront lissées sur l'année et qui accepteront par contrat une forme d'astreinte pour venir faire ces remplacements « au pied levé » moyennant une bonification de salaire.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- De faire le point avec les mairies qui rencontrent des difficultés équivalentes pour le remplacement dans les écoles, et d'étudier la possibilité d'avoir des agents qui pourraient faire les remplacements dans les multi-accueils et dans les écoles communales.

DIVERS

SUBVENTION POUR HAITI

Un puissant tremblement de terre de magnitude 7 a frappé Haïti le mardi 12 janvier dernier, faisant plusieurs centaines de milliers de victimes et d'immenses dégâts dans la capitale Port-au-Prince. Au-delà de la détresse immédiate d'un pays déjà précarisé par une situation économique et sociale désastreuse, se pose d'ores et déjà la question de la reconstruction et de l'aide que les collectivités françaises pourront y apporter.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- De verser une subvention exceptionnelle de 1 000 € pour Haïti à travers un fonds de concours du Centre de crise du ministère des Affaires étrangères et européennes.

CREATION D'UN POINT ECOUTE ADOLESCENT

Monsieur le Président présente le projet de création point écoute adolescent qui sera proposé par M. Pouchain au comité du CTS. Les élus se déclarent favorable au projet mais inquiets du financement de ce projet pour les années futures.